



Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents	26
Nombre de Conseillers votants	28

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 JANVIER 2015 à 20h30 en Mairie**

Séance du 19.01.2015
Date de convocation du Conseil Municipal 12.01.2015
Date d'affichage 12.01.2015

PRESENTS : A. GALLIANO, M. PONCHON, F. PASTRÉ, E. PIGAT, F. LAMBOLEZ, S. CHADIER, FX. COMBASSON, E. MORILLON, E. CAYROL, J. CHAMPION, G. THOMARON, E. DAUFFER, M. MONGE, P. BERNARD, M. BELOTTI, C. RUAT, C. HIRTZBERGER, D. PLUVY, P. LACROIX, L. CAPPEAU, F. PELORCE, D. MAZZOCUT, A. KHALADI, V. HARTMANN, P. VALLON, S. ROBIER, M-A. CHAPON.

EXCUSES : D. FRANCO (pouvoir à P. VALLON), P. BERNARD (pouvoir à F. PASTRÉ)

ABSENTE : H. GUINAMARD

Michèle PONCHON procède à l'appel des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Désignation des secrétaires de séance

MM. PELORCE et VALLON sont désignées secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014

Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2014 est adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VAUGNERAY POUR L'ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MORTS CANTONAL

La commune de Vaugneray réalise durant l'année l'entretien des abords du monument aux morts édifié en mémoire des morts pour la Patrie du canton de Vaugneray après la Première Guerre Mondiale. La commune de Craponne étant membre du canton du Vaugneray, il conviendrait que la commune participe aux frais d'entretien du monument.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet pour l'année 2015 et accepte le versement par la Commune de la somme de 301.71 €.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire dresse le contexte national de la préparation budgétaire 2015

Dans ce maelstrom mondial, la France est chahutée et peine à trouver ses marques. Bousculée par Bruxelles et ses ukases en matière budgétaire, notre pays n'arrive plus à prendre de la hauteur et à conserver son rang de grande puissance mondiale. Elle vient d'ailleurs de rétrograder à la 6ème place dans le classement des puissances mondiales, devancée par le Royaume-Uni. On ne parle que de « French bashing » : on est foutu, rien ne va plus selon nos politiques, nos élites et les journalistes ... Et pourtant, nous avons des atouts réels : notre attractivité est réelle : nous sommes le premier pays mondial d'accueil pour les touristes, nous avons des pôles de compétitivité de renommée mondiale (sciences de la vie, cleantechs, digital, etc.), nos start-up sont les plus nombreuses d'Europe et de plus performantes : mais il faut les garder !

Le problème de notre pays est que les Français sont pour les révolutions mais contre les réformes. Pour s'en sortir, il faut à tout prix que les rigidités soient déverrouillées et que les réglementations nombreuses et handicapantes soient assouplies, notamment en matière d'emploi. Ce qui nous donnerait un nouveau souffle et une nouvelle compétitivité dans cette mondialisation environnante et compétitive. La tâche est difficile, mais d'autres pays y sont bien arrivés, à l'instar de l'Allemagne, de la Suède et de la Norvège ...

Mais dans la France, il y a la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier ; en tant que vice-président chargé de l'international et de l'attractivité, je ne peux m'empêcher de vous faire part de ma vision mondiale des Métropoles et de l'environnement dans lequel va s'inscrire la nôtre.

Avant toute chose, nous pouvons commencer par partager une analyse : c'est que la montée en puissance des villes est un - si ce n'est LE – fait majeur de ce début du siècle ; et ce phénomène ira en s'accéléralant dans les prochaines décennies.

Il suffit de regarder l'évolution de la population urbaine mondiale pour le comprendre.

- En 1950, 30% de l'humanité vivait dans une ville, ce qui représentait moins d'1 milliard de personnes,
- En 2008, il y avait pour la première fois dans l'histoire plus d'urbains que de ruraux alors que la population mondiale était passée à 6,5 milliards d'habitants,
- En 2030, ce taux sera de 60% avec une population de l'ordre de 8,5 milliards,
- Et à l'horizon 2050, près des $\frac{3}{4}$ de la population mondiale (qui se situera aux environs de 10 milliards) des hommes vivront en ville, soit l'équivalent de la population mondiale actuelle (7 milliards).

Le XXIème siècle sera donc incontestablement celui des villes. Cette urbanisation massive (1 million de personnes rejoignent les villes chaque semaine) s'accompagne d'un phénomène distinct, celui de la « métropolisation », c'est-à-dire de la concentration d'une part croissante des richesses mondiales dans quelques grandes villes que l'on appelle « les métropoles ».

Un think tank de Washington comme Global Monitor montre ainsi que les 300 villes les plus productives sont à l'origine de 48% de la richesse mondiale. Et, Michel Lussault, un des plus grands géographes français, qui enseigne à Lyon, est, lui, arrivé à la conclusion que 60% du PIB mondial est produit par 600 aires urbaines à travers le monde. Cette concentration des richesses se traduit en termes de données économiques. Elle se traduit aussi sur les plans scientifique, culturel, universitaire et technologique. Brevets, capitaux, artistes : on pourrait prendre beaucoup d'indicateurs, tous démontreraient une tendance à la concentration de quelques grandes villes.

L'économie mondiale n'est donc pas un espace lisse, mais bien un espace fait de quelques centaines de points entre lesquels se sont tissés peu à peu des liens très puissants qui dépassent largement les frontières des Etats. Des liens bilatéraux, comme ceux qui unissent la Métropole et de nombreuses villes dans le monde mais aussi des réseaux qui marquent l'affirmation d'un « pouvoir des villes » sur la scène internationale. Pour décrire cette réalité, le géographe français Pierre Veltz utilise l'expression « d'économie d'archipel », dans laquelle les grandes villes échangent entre elles marchandises, technologies, hommes et idées sans passer par les Etats.

Cadre de riches coopérations, cette « économie d'archipel » est aussi le lieu d'une intense compétition, car les villes qui en font partie se challengent entre elles pour attirer les centres de décision, les investissements, les compétences nécessaires à leur développement.

Cela était sans doute plus simple il y a 30 ans, quand il n'y avait que quelques dizaines de villes rassemblant plus d'un million d'habitants. Mais faire partie des villes qui comptent est beaucoup plus difficile aujourd'hui, à un

moment où plus de 500 d'entre-elles atteignent le million d'habitants du fait de la croissance du phénomène urbain en Asie et en Afrique.

C'est pourquoi pour la Métropole de Lyon il faut continuer d'innover dans notre stratégie, de continuer à attirer des entreprises, des talents, des chercheurs et des étudiants pour que notre territoire, en maîtrisant les grands leviers d'action en matière d'économie et d'attractivité, soit en mesure de peser sur la scène internationale : il ne faut pas oublier que, sous-jacent, la problématique de l'emploi est essentielle.

Mme PIGAT, adjointe aux finances, présente un power point qui reprend les grands équilibres budgétaires des années précédentes et les contraintes qui président à l'élaboration du budget 2015 mais aussi des suivants.

Débat d'Orientation Budgétaire

19 janvier 2015



La baisse des dotations : un recul historique

50 Mds de minoration de l'augmentation des dépenses sur 3 ans

L'ensemble des mesures annoncées en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi (CICE et Pacte de responsabilité et de solidarité) seront intégralement mises en œuvres selon le calendrier prévu. L'effort de maîtrise de la dépense sera également strictement respecté, avec un plan de 50 Md€ d'économies sur 2015-2017, dont 21 Md€ en 2015

Un effort d'une ampleur inédite

21 Md€ en 2015

14,5 Md€ en 2016

14,5 Md€ en 2017

Cet effort vient amplifier les économies déjà réalisées en 2013 et 2014



Répartition de la minoration de l'enveloppe normée

Répartition de la minoration en 2014	Répartition dans la PLF 2015
-1,5 Md€	-3,67 Md€
<div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Bloc communal</p> <p style="text-align: center;">-840 M€</p> </div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Département</p> <p style="text-align: center;">-476 M€</p> </div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px;"> <p>Régions</p> <p style="text-align: center;">-184M€</p> </div>	<div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Bloc communal</p> <p style="text-align: center;">-2,07 M€</p> </div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Département</p> <p style="text-align: center;">-1,15 M€</p> </div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px;"> <p>Régions</p> <p style="text-align: center;">-451M€</p> </div>



Impact de la "minoration" de la DGF sur l'épargne des communes

Epargne brute, épargne nette (en Md€) et taux d'épargne brute (échelle de droite, en %)



Année	Epargne nette (Md€)	Epargne brute (Md€)	Taux d'épargne brute (%)
2013	~8.5	~12.5	14,9%
2014	~8.0	~11.5	14,3%
2015	~7.5	~10.5	12,7%
2016	~7.0	~9.5	11,0%
2017	~6.5	~7.0	9,3%

Sources : l'Observatoire des Finances Locales et Sociales

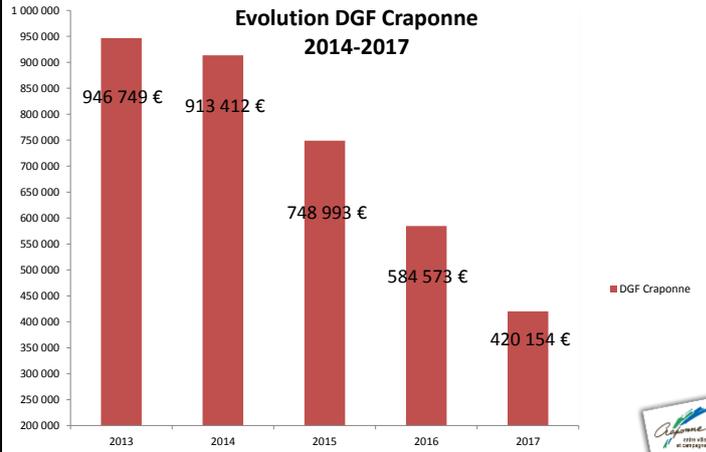


Evolution Dotation Globale Forfaitaire

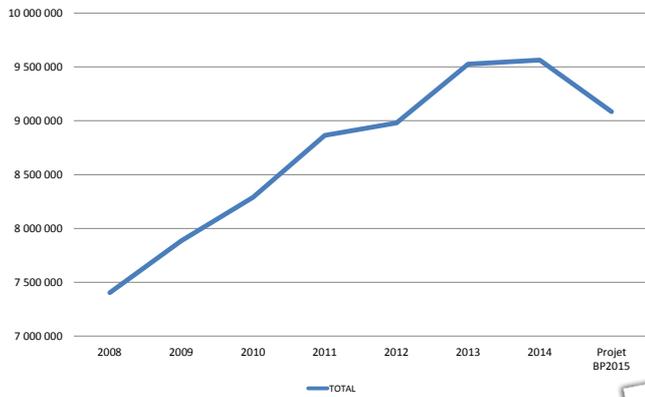
	2014	2015	2016	2017
ENVELOPPE BLOC COMMUNAL	56 863 M€	53 196 M€	49 530 M€	45 863 M€
PRELEVEMENT	1 500 M€	3 667 M€	7 333 M€	11 000 M€
DGF Base	979 307.92	979 307.92	979 307.92	979 307.92
DGF Superficie	1 489.00	1 489.00	1 489.00	1 489.00
Total	980 796.92	980 796.92	980 796.92	980 796.92
Effort exceptionnel- montant de la minoration	-67 385.00	-231 804.40	-396 223.80	-560 643.20
DGF Craonne	913 411.92	748 992.52	584 573.12	420 153.72



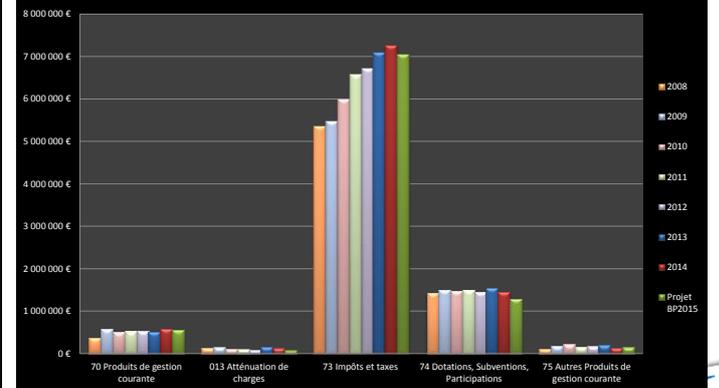
Evolution DGF Craonne 2014-2017



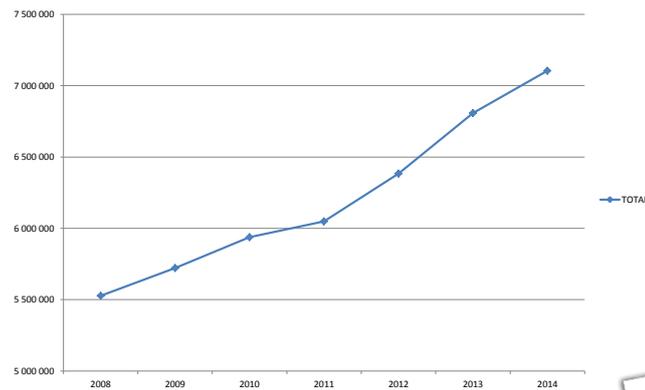
Evolution des recettes courantes



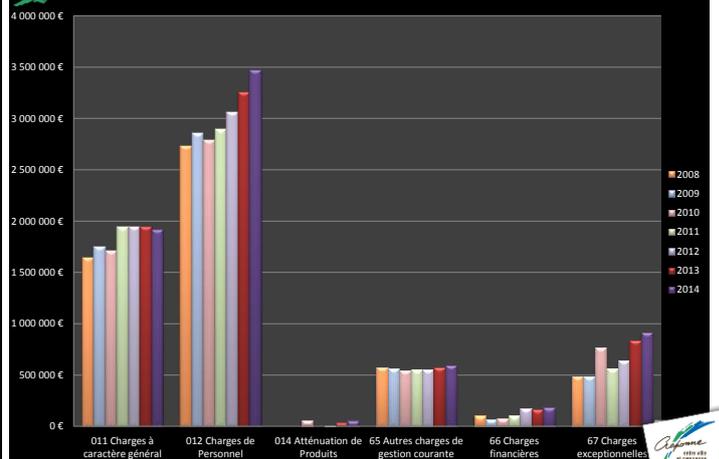
Evolution des recettes réelles de fonctionnement



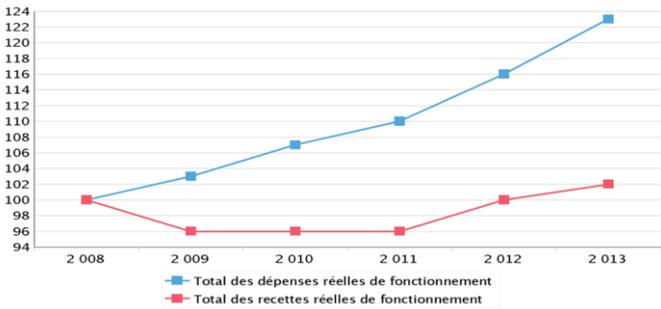
EVOLUTION DEPENSES REELLES



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



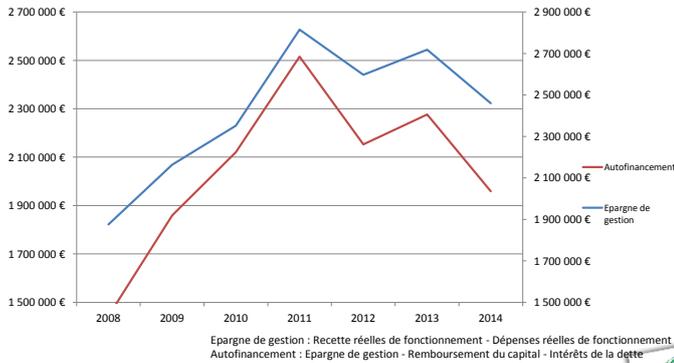
Evolution dépenses et recettes de fonctionnement en base 100



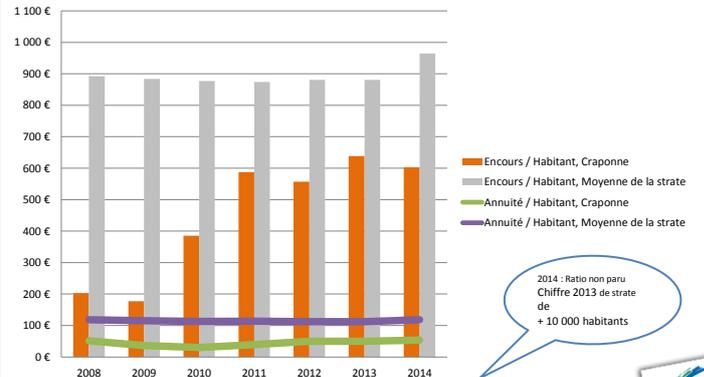
Evolution Dépenses / Recettes



Evolution de l'épargne de gestion et de l'autofinancement

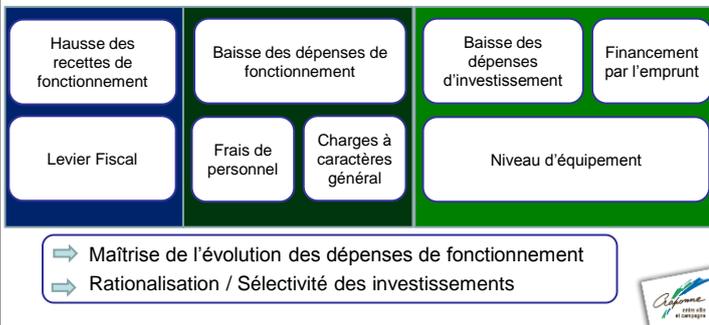


Encours au 31 décembre et annuité par habitant

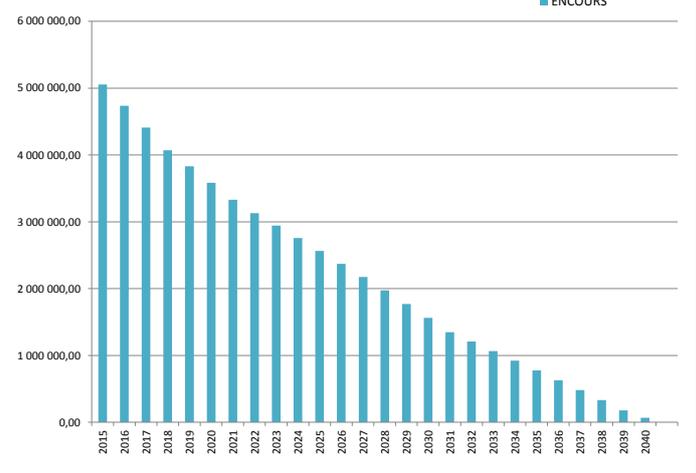


Quel leviers pour compenser la baisse de la DGF

Baisse de la DGF du Bloc communal 2015-2017



ENCOURS DE LA DETTE



Les projets

- Réhabilitation du Gpe Scolaire Soupault
- 2^{ème} Phase Olympie Vestiaire + dojo

Mme Pelorce fait les remarques suivantes :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux, chers Collègues.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte international mais nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le contexte national avant d'engager les débats concernant les orientations budgétaires de notre commune, un moment de réflexion stratégique avant l'élaboration du budget primitif. Un budget primitif préparé dans un contexte économique difficile marqué par une croissance en berne avec une prévision de croissance pour 2015 qui varie de 1% pour le gouvernement à 0,4% selon l'INSEE et une dette qui frôlerait 98% du PIB. Si nous prenons comme principe qu'il est nécessaire de redresser la barre, il est logique que les communes soient associées à l'effort comme les français et l'Etat qui jongle avec les priorités depuis 2012.

Certes, l'effort demandé est très important. Pour notre commune, il représente une perte brute de 1,2 millions euros de dotations sur 3 ans.

Madame l'Adjointe aux Finances a annoncé les « bonnes nouvelles », nous les avons noté : augmentation de 5 points du taux de remboursement du FCTVA et pérennisation du fond d'amorçage qui devient fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires. Nous n'y reviendrons pas.

Bien sûr ces mesures ne permettent pas d'estomper la baisse de la participation financière de l'Etat mais ce sont quand même quelques recettes complémentaires non négligeables pour notre commune.

ENJEUX BUDGETAIRES 2015

Il est vrai que la baisse sans précédent des concours financiers de l'Etat et des dépenses supplémentaires imposées aux communes (TAP, revalorisation des bas salaires, hausse des points de retraite, évolution de la péréquation) vont obliger les élu-e-s à faire des choix, à établir des priorités, à innover, à trouver des solutions nouvelles, à apprendre à fonctionner différemment (par exemple, possibilité de mutualisation de certains équipements, de certains services avec nos communes voisines...),

Lors de votre présentation des enjeux 2015 pour Craponne, vous avez répondu à quelques-unes de nos questions.

- Quid des droits de mutation compte-tenu des nouvelles constructions ? Alors que nous supposons qu'ils pouvaient être en hausse, vous avez annoncé qu'ils seraient en baisse.
- Quelles perspectives de recettes en termes d'impôts locaux et taxes, compte tenu de l'augmentation de la population et quel impact estimatif compte tenu de l'augmentation des bases de la taxe foncière (+ 0,9%) qui aura un effet positif sur les recettes communales. En toute logique, ils seront en hausse.
- Enfin, la transformation du fonds d'amorçage des rythmes scolaires en fond de soutien permettra de réduire sensiblement et durablement les coûts de fonctionnement de cette réforme. D'autre part, si notre objectif est de réussir la mise en place d'un maximum de PEDT dans les écoles, ce dispositif apportera un financement supplémentaire, réduisant d'autant le coût de cette réforme pour la commune.

Quelques recettes supplémentaires donc qui pourront, à la marge compenser une partie de la baisse de la participation de l'Etat. Présenter ces perspectives aurait permis une meilleure visibilité des recettes locales dont nous bénéficierons en 2015.

Maintenant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Lorsque nous analysons le tableau recettes/dépenses, nous constatons que nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvre

- Certaines économies que nous qualifierons d'« intelligentes » peuvent être encore réalisées mais depuis plusieurs années, vous annoncez des économies et une rigueur budgétaire renforcées. A un moment donné, nous ne serons plus en capacité de réduire les coûts de fonctionnement, d'autant plus que la population augmente et que les besoins sont accrus. Il est vrai aussi que faire certaines économies demandent d'engager quelques moyens. Je citerai en exemple, le cas de la réduction des dépenses énergétiques qui pourra, espérons-le, être rendue possible grâce au recrutement d'un spécialiste dédié. Ne faudra-t-il pas prévoir un budget supplémentaire pour renforcer l'isolation thermique de bâtiments anciens pour réaliser des économies substantielles?
- Il sera aussi très délicat de limiter les services rendus à la population, les besoins administratifs, sociaux-culturels, sportifs et sécuritaires allant logiquement de pair avec l'accroissement de la population. Cette augmentation des besoins est très perceptible, par exemple, dans les écoles. Peut-être ce besoin est-il ponctuel et faut-il prévoir des alternatives à l'utilisation de locaux qui deviendraient surdimensionnés ?
L'optimisation des services rendus demande une analyse fine de l'existant et des besoins à venir afin d'éviter des aller-retour trop souvent coûteux. Elle ne doit pas être décidée de manière arbitraire, sans contrepartie et surtout pas au détriment des contribuables.
- La dématérialisation est en cours, c'est une bonne chose, elle est source d'économies et doit être poursuivie mais cela demande aussi un investissement pour moderniser le parc informatique et le rendre cohérent avec nos ambitions.
- Nous savons bien entendu que le soutien aux Associations sera poursuivi. Elles sont facteurs d'animation et de cohésion sociale et font un travail important et méritoire auprès des jeunes et des moins jeunes.
- D'autre part, nous ne pouvons que saluer, la volonté de poursuivre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec des encadrants et des activités de qualité et nous sommes sensibles à la poursuite de cette orientation.
- Enfin, concernant le personnel, l'effectif de notre mairie n'est pas surdimensionné et nous aimerions savoir ce que veut dire « optimiser les dépenses de personnel ». A vouloir trop optimiser, ne prenons pas le risque de décourager le personnel, qui, vous l'avez dit vous-même, après l'obtention du trophée AFNOR, effectue un travail de qualité.

Une réflexion globale devrait permettre d'éviter les « économies de bout de chandelles » c'est à dire sans impact significatif et susceptibles d'engendrer des désagréments collatéraux qui ont des coûts plus importants que les gains.

En 2014, les économies sur les frais de fonctionnement sont de 1 677 632 €, Craponne n'est donc pas « pris à la gorge » et nous devons prendre le temps de la réflexion afin de s'engager dans une politique d'optimisation des dépenses efficace et durable.

Vous allez me dire que ces réductions vont impacter les capacités d'autofinancement et nous en sommes d'accord. Nous devons répondre aux besoins d'équipements nouveaux et au réaménagement de l'ancien pour faire face aux évolutions démographiques de notre commune. Nous avons un exemple significatif, les écoles dans lesquelles « il faut pousser les murs » et qui restent la priorité du mandat.

Toutefois, durant ce mandat, d'autres investissements sont à programmer (Ecole P. Soupault, Olympie, Stade Berthaud, Maison des Associations etc.). Aussi le cadrage de la PPI aurait été fort utile, pour avoir une vue plus juste et plus objective de nos investissements futurs.

En effet, avant les restrictions budgétaires annoncées, nous étions d'accord, Monsieur le Maire, sur une capacité d'engagement d'environ 14 à 15 millions d'euros. Si nos calculs sont exacts, compte tenu des réductions annoncées, notre capacité d'engagement passerait, en valeur absolue, aux alentours de 13 à 14 millions d'euros. Le recours à l'emprunt (les taux actuels étant plutôt avantageux), devrait permettre l'ajustement de l'investissement dans le respect d'une capacité de désendettement raisonnable qui reste à fixer. D'autant plus que l'encours de la dette reste très acceptable.

Soit, il est vrai qu'en termes d'investissements, l'année 2015 est, au regard des informations dispensées dans ce DOB fortement marquée par la consommation des crédits relatifs aux dernières opérations, en particulier la

réalisation du restaurant scolaire et de la salle d'évolution de l'école de la Gatolière, l'aménagement des locaux de la police municipale, la mise en accessibilité des bâtiments communaux..

Toutefois, il est clair aujourd'hui, que nous n'avons pas le choix. Il nous faut trouver d'autres sources de financement et pas seulement en termes de rigueur et d'austérité. Les situations de crise invitent souvent à des réflexions sur le fond et à l'élaboration de solutions nouvelles, innovantes. Notre commune n'est pas dans le rouge en termes financiers mais il sera certainement nécessaire d'établir des arbitrages, prenant en compte les besoins des Craponnois qui restent nos principaux et uniques financeurs que la participation viennent de l'Etat, de la Région, de la Métropole ou de la Commune. Gérer c'est aussi arbitrer et il est de la compétence des élu-e-s de faire des choix pertinents. Aux élu-e-s de se montrer à la hauteur dans un esprit constructif et coopératif pour l'avenir de notre Commune.

Merci de votre attention. »

Mme VALLON fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je serai brève car la baisse des dotations aux collectivités ainsi que la lecture des premiers éléments du compte administratif 2014 que vous nous avez communiqués, confirment l'analyse que nous avons faite des finances de la commune lors du Conseil municipal de présentation du BP 2014, le 28 avril dernier. Je vous invite à reprendre le document que Monsieur FRANCO nous avait distribué à cette occasion. Il évoquait déjà à ce moment-là l'effet ciseau dont vous nous faites part ce soir.

Nous vous alertions déjà à l'époque sur une dérive et une accélération inquiétante des dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2014.

Or, le projet de compte administratif fait apparaître une variation de nos dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014 supérieure à celle nos recettes.

N'étant, tout comme vous, pas favorable à une augmentation des taux d'imposition, les nouvelles contraintes budgétaires dues à la baisse de la DGF annoncée d'ici à 2017, mettront, si nous ne réagissons pas efficacement, en péril notre capacité future d'autofinancement.

Nous réitérons donc nos conclusions et demandes d'avril 2014 :

- Limiter nos investissements au strict nécessaire (à définir ensemble)
- S'interdire pour l'instant tout recours à l'emprunt
- Maitriser dès maintenant nos dépenses par un plan d'économie
- Bâtir un plan de mandat chiffré raisonnable

Nous sommes toujours dans l'attente de ces deux derniers éléments.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

PARTICIPATION 2015 AU RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ENFANTS EN DIFFICULTES (RASED)

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED) a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens. Il est financé en partie par l'Education nationale. Cependant, les communes de Brindas, Craponne, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Saint Laurent de Vaux, Sainte Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron participent aux frais de fonctionnement et d'équipement du RASED. La participation financière de chaque commune est établie selon le nombre d'enfants scolarisés. Le montant de la participation de la Commune de Craponne s'élève au titre de l'année 2015 à 934.49 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet pour l'année 2015 et accepte le versement par la Commune de la somme de 934.49 €

ORGANISATION DE LA FOIRE DE PENTECOTE 2015

Le Comité de la Foire organise une vente au déballage le lundi de Pentecôte (en 2015, cette manifestation aura lieu le lundi 25 mai) ; cette foire permet de faire connaître les activités commerciales et artisanales de l'ouest lyonnais. Cette opération se déroule sur le domaine public : place Perrin, rue Centrale et rue des Terres Plates et génère des dépenses et des recettes. Le Comité de la Foire assure la perception des recettes via une régie de recettes (arrêté n°06.82 du 31 mars 2006).

Le tarif qui vous est proposé est de 12 € les 2 mètres linéaires. La gratuité est accordée aux associations craponnoises tenant un stand.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de l'organisation par le Comité de la Foire de la foire de Pentecôte 2015 et fixe le tarif de 12 € les deux mètres linaires.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON A LA COMMUNE DE QUINCIEUX – EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Cadre juridique applicable

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de Communes membres à 59. Cette adhésion emporte le transfert des compétences prévues dans les statuts de la Communauté urbaine. D'un point de vue fiscal, la Commune de Quincieux est considérée comme isolée pour l'entière année 2014. Elle perçoit, notamment sur 12 mois, la fiscalité professionnelle ainsi que le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revenant, en principe, à la Communauté urbaine. C'est pourquoi, à titre transitoire, par délibération n° 2014-0214 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'une convention définissant les conditions et modalités selon lesquelles la Commune de Quincieux contribuerait financièrement, jusqu'au 31 décembre 2014, aux charges liées aux compétences transférées à la Communauté urbaine.

En application du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été créée entre la Communauté urbaine et ses Communes membres par délibération n° 2014-0011 du Conseil du 15 mai 2014. Cette Commission rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges. Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédent ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la Commission. Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales (2/3 au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par la 1/2 au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population), adoptées sur rapport de la CLETC. En application du V de l'article 1609 nonies C précité, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque Commune membre une attribution de compensation. Elle ne peut être indexée. Lorsque l'attribution de compensation est négative, l'établissement public de coopération intercommunale peut demander à la Commune d'effectuer, à due concurrence, un versement à son profit. Le Conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux Communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) constituée entre les Communes et la Communauté urbaine, lors de sa séance du 4 décembre 2014, a émis, à l'unanimité des membres présents, un avis sur le montant des charges transférées fixé à 652 377 €.

a) Principes applicables (période de référence) :

- *Fonctionnement* : l'année 2013 a été retenue ou l'année 2014 quand la somme était arrêtée de façon certaine.
- *Investissement* : les montants retenus pour les dépenses d'investissement sont calculés sur la moyenne annuelle des exercices 2010 à 2013.

b) Calcul des transferts de charges :

Le détail du montant des charges transférées, évaluées à 652 377 €, est réparti comme suit :

- voirie :	363 510 €
- nettoyage et viabilité hivernale :	219 578 €
- aménagement de l'espace (SCOT) :	4 434 €
- aménagement de l'espace (PLU) :	2 800 €
- incendie et secours :	49 533 €
- eaux pluviales :	12 522 €

Ce montant a été arrêté par délibération n° 2014-0468 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2014. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts précité, cette évaluation doit faire l'objet de délibérations concordantes d'une majorité qualifiée des Conseils municipaux des 59 Communes membres de la Communauté urbaine, adoptées sur le rapport de la CLETC.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve, suivant le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 4 décembre 2014, le montant des charges transférées par la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon à 652 377 € et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Craponne à venir pose les questions suivantes :

Règlement intérieur : Le règlement intérieur doit-il être connu de tous les élu-e-s et doit-il être appliqué ?

Monsieur le Maire répond qu'il est bien évident que le règlement doit être appliqué. La question fait allusion à la présence d'un conseiller en commission scolaire, en remplacement d'un collègue titulaire excusé. Cette situation ne doit pas se reproduire puisque le règlement ne prévoit pas de suppléant pour les membres des commissions municipales.

Communication : Il est prévu que les articles des Associations soient désormais rédigés par le service de communication, les Associations ayant fourni les informations nécessaires. Il nous paraît important de laisser la possibilité aux Associations qui le souhaitent, de rédiger leurs articles. Le comité rédactionnel étant compétent pour harmoniser la présentation et assurer la cohérence des articles. Nous vous demandons donc de proposer les deux formules. Ne privons pas les Associations de cette liberté d'expression !

Monsieur le Maire précise que les deux solutions coexistent : certaines associations fournissent leur article, d'autres uniquement des informations qu'il appartient ensuite au service communication de mettre en forme. Il arrive aussi dans la première hypothèse que le service communication reformule des articles qui ne correspondent pas au style ou à la forme du Craponne magazine.

Cercle agricole : Nous avons appris qu'en cas de cessation d'activité du cercle agricole, et selon une convention signée entre la commune et cet établissement, les locaux reviendraient à la commune. Aujourd'hui, la fermeture serait annoncée. Avez-vous déjà un projet d'aménagement ou pensez-vous ouvrir une réflexion sur l'occupation de ces locaux et des terrains de boules attenants ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'a aucune information officielle sur ce sujet. Il précise qu'en cas de cessation d'activité, il organisera un groupe de travail qui effectuera une visite sur place. Le bâti est en effet très dégradé mais le foncier permet l'aménagement d'un équipement public.

Révision du PLU-H : Comme nous le savons tous, l'élaboration du PLU-H, est un moment important et déterminant pour l'aménagement et le développement durable de notre commune. Au cours du mandat précédent, l'équipe Craponne à Venir vous a souvent interpellé sur un manque de communication et de concertation avec les Craponnois mais aussi avec les élus. Mais cela est du passé. Aujourd'hui, nous en sommes à l'étape d'élaboration du projet et de sa traduction dans le règlement. A cette fin, il est prévu des séances de travail entre les représentants de la Métropole et des communes, à Craponne elle est fixée à fin janvier, sauf erreur de notre part. Premièrement, il nous eut paru logique que la commission urbanisme soit sollicitée et

puisse, à minima, engager une réflexion sur la révision du PLU-H afin de définir des orientations à porter par les représentants de la commune auprès des représentants de la Métropole.

1° Pourquoi la commission urbanisme n'a-t-elle pas été saisie ?

M PASTRÉ, Adjoint à l'urbanisme, répond qu'en début de mandat, la commune s'est focalisée sur la modification n° 11 qui reprend au final une partie des demandes des élus. Le travail sur le PLU démarre aujourd'hui.

2° Lorsque la Métropole évoque une démarche d'information et de concertation parle-t-elle de l'enquête publique ?

Le Grand Lyon est aujourd'hui dans une démarche d'information des techniciens des communes. Une réunion a d'ailleurs lieu cette semaine à ce sujet. L'enquête publique se tiendra fin 2015-début 2016.

3° Quels moyens de communication seront mis en place par la commune pour informer les craponnois de l'avancée de la révision du PLU-H ?

La commission urbanisme sera bien sur saisie et appelée à travailler sur ce dossier. Le bulletin municipal relayera les informations auprès de tous les craponnois, des réunions d'information se tiendront à destination des élus et des citoyens. Il est aussi probable que le service communication du Grand Lyon nous fournisse des supports de communication.

Le groupe Un nouvel élan pour Craponne pose les questions suivantes :

1 – FOURNITURE DES REPAS SCOLAIRES ET PERSONNES AGEES

Nous faisons suite à notre intervention lors du Conseil municipal du 19 septembre 2014. Dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture des repas des scolaires et des personnes âgées de la commune, et tenant compte du fait que notre cuisine centrale est actuellement inutilisée, nous vous avons demandé l'étude comparative des deux possibilités qui s'offrent à nous aujourd'hui à savoir :

- ✓ *Un marché public de livraison extérieure des repas*
- ✓ *Un contrat d'affermage de notre cuisine avec la fabrication sur place des repas.*

Ceci, dans le seul but

- ✓ *D'apporter la meilleure qualité de prestation possible à nos enfants et nos seniors.*
- ✓ *D'optimiser la gestion et le fonctionnement de nos équipements communaux, en cette période où comme vous nous l'indiquez dans le Débat d'Orientations Budgétaires, la rigueur de gestion doit être la priorité. A ce jour cette cuisine n'engendre que des charges (les amortissements courant sur le bâtiment et les travaux supplémentaires lors de la dernière remise aux normes, le matériel, les maintenances annuelles obligatoires...).*
- ✓ *D'une démarche de développement durable : en limitant la longueur des trajets d'approvisionnement des cuisines satellites des écoles et de la Résidence Saint Exupéry, en favorisant les circuits courts d'approvisionnement, en donnant la priorité aux approvisionnements locaux issus de l'agriculture biologique ou de l'agriculture raisonnée, pratiquées par les agriculteurs de notre territoire.*
- ✓ *Enfin, d'apporter des recettes supplémentaires à la commune par la redevance que le prestataire nous reverserait sur les repas qu'il pourrait fabriquer pour d'autres communes, la demande actuelle de Craponne ne couvrant pas la capacité totale de fabrication de la cuisine (environ 400 repas soit une redevance estimée d'au minimum 20 000 € par an).*

Lors de la commission scolaire de jeudi 15 janvier dernier, la présidente, Madame Pelorce et l'Adjoint aux affaires scolaire, Monsieur Combasson, ont évoqué de concert le renouvellement de la DSP (Délégation de service public) portant sur les repas livrés par un prestataire extérieur alors qu'il s'agit d'un marché public de fourniture de repas livrés.

Nous renouvelons aujourd'hui notre demande d'un audit financier et technique précis, par un organisme indépendant, sur la remise en service de la cuisine centrale au profit des craponnois. Il est évident que les prestataires actuels qui disposent de leur propre cuisine, à qui la question a été posée ne donnent pas un avis objectif de la situation.

La cuisine de Craponne est aux normes et en état de fonctionnement puisque exploitée par la société SOGERES jusqu'en décembre 2013. De plus tout locataire doit remettre à son départ le bien loué en parfait état de fonctionnement avec à l'appui un état des lieux dressé entre les deux parties.

Aujourd'hui s'engager fermement sur un marché de plusieurs années c'est se priver de la réflexion que nous vous proposons de mener ensemble. Aussi nous préconisons un marché d'un an renouvelable avec tacite reconduction ce qui permettra d'étudier sereinement les différentes options. Je n'ose croire que le silence de ces quatre mois perdus et l'option d'un marché ferme de plusieurs années puisse être une volonté de soustraire la possibilité d'étudier cette option et notre proposition et de prendre le risque de priver ainsi les craponnois d'un service de proximité.

Nous savons que vous comme nous partageons le même souci de bien être des craponnois et de bonne gestion de la commune et de ses équipements et nous avons bien entendu vos promesses de concertation et de mise en commun des idées. Aussi nous vous remercions de la réponse que vous apporterez à notre demande.

M COMBASSON, adjoint aux affaires scolaires, répond à Mme VALLON que :

- le lieu de confection ne détermine pas la qualité de la production...
- les coûts supportés sont ceux des abonnements de gaz, d'électricité et d'eau qui sont communs avec la RPA
- les critères d'attribution de l'appel d'offre reprennent les éléments qu'elle demande : augmentation de la part de production locale, démarche de développement durable, agriculture raisonnée
- l'objectif de la construction du marché est de maintenir le prix par repas tout en améliorant la qualité servi aux élèves. L'insertion d'une contrainte liée à la cuisine centrale ferait prendre le risque d'une augmentation du tarif actuellement pratiqué, dans un contexte déjà très tendu pour beaucoup de familles. De plus, l'insertion d'une option n'est pas compatible avec le code des marchés publics. Enfin, la durée du marché influe sur les propositions des prestataires. Il n'est donc pas opportun de la raccourcir.

Monsieur le Maire précise qu'il est en contact avec un possible locataire de la cuisine. Il s'agit de la troisième structure qui se déclare intéressée. Il a donc bon espoir de la louer cette année.

2 – METROPOLE

Monsieur le Maire, vous êtes le Conseiller communautaire et depuis le 1er janvier le Conseiller métropolitain de Craponne. Nous souhaiterions qu'à l'issue de chaque conseil municipal vous nous fassiez un compte rendu sur la métropole et sur votre action au sein du conseil métropolitain. Lors du 1er mandat effectué à vos côtés de 1995 à 2001, ce fonctionnement existait avec le conseiller communautaire de l'époque et était très enrichissant pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire répond qu'il se pliera bien volontiers à cet exercice mais en le limitant aux grands projets structurants et aux informations qui concernent la commune.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME (M PASTRÉ)

M PASTRÉ indique que la commission urbanisme a porté sa réflexion sur le vieux village, le but étant de pouvoir présenter un cahier des charges aux pétitionnaires potentiels. Ce cahier des charges est rédigé à partir:

- des aspects réglementaires du PLU
- de nos prérequis sur Craponne, notamment en termes de stationnement
- d'une étude de l'architecte conseil du Grand Lyon
- de la réflexion de la commission sur le patrimoine bâti et architectural du vieux village

Un retour sera fait lors de la prochaine commission du 3 février

COMMISSION SCOLAIRE (Mme PELORCE)

Mme PELORCE rapporte le travail de la commission qui a attaqué l'évaluation des TAP. Un questionnaire sera mis en ligne sur le site de la mairie dans les prochains jours.

COMMISSION SCOLAIRE / MENUS (Mme PELORCE)

Mme PELORCE rapporte le travail de la commission qui a attaqué l'évaluation des TAP. Un questionnaire sera mis en ligne sur le site de la mairie dans les prochains jours.

Concernant le marché de restauration scolaire, les Parents d'Elèves ont été consultés et ont remis leurs propositions à la commission. Ces propositions ont été étudiées et pour la plupart intégrées au cahier des charges sous réserve qu'elles s'inscrivent dans le cadre légal et qu'elles n'impactent pas le coût du repas pour les familles.

RAPPORT DU MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION – DECISIONS

DECISION N°2014.070

CONTRATS D'ENTRETIEN DES TOITURES DE L'ESPACE REBUFFAT ET DE LA CRECHE BIL&BUL AVEC LA SOCIETE BILLON

DECISION N°2014.071

CONTRAT DE SERVICES « INFOGERANCE » POUR LES ECOLES AVEC LA SOCIETE CRAPONNE INFORMATIQUE

DECISION N°2014.076

CONTRAT DE MISSION CSPS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN LOCAL DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA SOCIETE DEKRA

DECISION N°2014.082

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'EVOLUTION POUR LE GROUPE SCOLAIRE LA GATOLIERE

DECISION N°2014.086

CONVENTION D'INTERVENTION T.A.P. ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 PASSEE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE CRAPONNE POUR LES ANIMATIONS « DECOUVERTES MUSICALES »

DECISION N°2014.087

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT NUMERIQUE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

DECISION N°2014.088

CONTRAT DE SERVICE MAX AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT

DECISION N°2014.089

MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN LOCAL DE POLICE MUNICIPALE

DECISION N°2014.090

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'EVOLUTION MARCHE 2013-09 / AVENANT N°1

DECISION N°2014.091

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX DU LOT N°9 ELECTRICITE COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'EVOLUTION POUR LE GROUPE SCOLAIRE LA GATOLIERE

DECISION N°2014.092

ATTRIBUTION DU LOT N° 8 PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION A L'ENTREPRISE MURY SARL CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE D'EVOLUTION GROUPE SCOLAIRE LA GATOLIERE

DECISION N°2014.093

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE EOLE

Prochaine réunion : le 27 février 2015

La séance est levée à 22h